

Feuillet du papyrus funéraire (Livre des morts) de Tchennena : les portails mystérieux de la demeure d'Osiris

Nouvel Empire, 18^e dynastie, vers 1450 av. J.-C.

Papyrus peint

H. : 40 cm ; L. : 1,06 m

Musée du Louvre, département des Antiquités
égyptiennes
(N 3074)

Le *Livre des morts* comporte une série d'épreuves que le défunt doit accomplir avant de parvenir devant le tribunal d'Osiris qui lui permettra, si le jugement est favorable, d'accéder au royaume des morts. Parmi ces obstacles, le franchissement des portes, qui empêchent la libre circulation dans l'au-delà est évoqué dans les chapitres 144 à 147. Le chapitre 147 présente chaque porte, précise le nom de son portier, celui de son gardien et du rapporteur qui s'y trouve avant les paroles dites par le défunt. Ce chapitre est illustré par le papyrus de Tchennena. Le défunt se présente devant plusieurs portes qui sont défendues par un gardien qui se tient debout. Le caractère redoutable des gardiens est symbolisé par le couteau dont ils sont armés. Pour franchir les portes, Tchennena doit connaître leur nom et celui de leurs gardiens. Devant chaque porte le défunt demande à la porte de le laisser passer car il la connaît, il sait son nom et celui du dieu qui la garde. Puis il nomme la porte et donne le nom de son gardien. Ce dernier le laisse passer. La même formule est répétée devant chacune des 21 portes de la demeure d'Osiris. Les chapitres 144 et 147 présentent en effet les sept passages du domaine d'Osiris. Les portes étant au nombre de trois par passage, le mort doit donc franchir 21 portes, aucune porte n'est identique.



© 2004 Musée du Louvre/ Georges Poncet